



Département de Loire-Atlantique

Communes de COUËRON

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER**

(Titre II du livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**relative au projet de périmètre, de mode d'aménagement  
foncier et aux prescriptions à respecter dans le cadre du  
nouveau parcellaire et des travaux connexes sur la commune  
de Couëron**

**PIÈCE N°10**

**DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

***Décision de nomination du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de  
NANTES***

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANTES**

6, Allée de l'Île Gloriette  
CS 24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02/55/10/10/02

Télécopie : 02/55/10/10/03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h15

DSL - Unité courrier  
- 4 JUIL. 2022  
COURRIER SIGNIFICATIF

E22000110 / 44

Monsieur le Président  
CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Hôtel du département  
3 quai Ceineray  
BP 94109  
44041 NANTES CEDEX 1

Dossier n° : E22000110 / 44

(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Objet :** Le projet de périmètre, de mode d'aménagement foncier et des prescriptions à respecter dans le cadre du nouveau parcellaire et des travaux connexes sur la commune de Couëron.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Pascal DREAN, ingénieur conseil en organisation à la retraite, demeurant 15 rue Jeanne Benoist, PORNIC (44210) (tel : 02 40 82 52 94 ; portable : 06 07 48 72 96) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

Hélène LAFFITEAU



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire enquêteur**

Par une lettre, enregistrée le 02 juin 2022, le président du conseil départemental de Loire-Atlantique demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *Le projet de périmètre, de mode d'aménagement foncier et des prescriptions à respecter dans le cadre du nouveau parcellaire et des travaux connexes sur la commune de Couëron.* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Pascal DREAN, ingénieur conseil en organisation à la retraite, demeurant 15 rue Jeanne Benoist à Pornic (44210) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

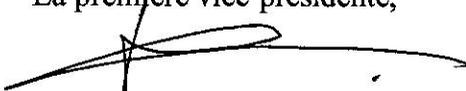
**Article 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

**Article 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur devra s'engager à respecter les consignes sanitaires qui seront définies par l'autorité organisatrice en lien avec la situation sanitaire.

**Article 4** : La présente décision sera notifiée au président du conseil départemental de Loire-Atlantique et à Monsieur Pascal DREAN.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022.

Par délégation, pour le président,  
La première vice-présidente,

  
Nathalie TIGER-WINTERHALTER